Le Numéro : 20 centimes

Edition du "RÉVEIL DU NORD"
130 bis, rue de Paris, LILLE
La plus forte vente de la région

L'Egalité

JEUDI 18 MARS 1926

BUREAUX : ROUBAIX, Tourcoing 9-51, 20, Grande-Place, 20 — TOURCOING, Roubaix 5-65, 2 Place de l'Hôtel-de-Ville, 2

Directeur : Eug. GUILLAUME

Tous les ouvriers peuvent devenir propriétaires

Le Crédit immobilier du Nord a déjà à son actif d'heureuses et importantes réalisations, mais il les voudrait plus étendues, par le concours de l'Etat, par l'accession à la petite propriété

La grave question du logement reste l'une des principales préoccupations de nombreuses familles trouvant difficilement à louer une maison ,un appartement, voir une simple chambre aux murs dénudés.

Les prix des loyers sont, en outre, partout très élevés et pèsent lourdement sur le maigre budget des ménages prolétariens et aussi sur celui des locataires individuels, veufs ou célibataires.

Pour remédier à cette fâcheuse situation sociale, nuisible à l'avenir de notre pays producteur, des Sociétés se sont constituées et notamment le Crédit immobilier, visant toutes le même but.

Nous voulons nous occuper aujourd'hui de cette dernière et puissante formation : le « Crédit immobilier de l'arrondissement de Lille », qui a tenu hier son assemblée générale à son siège social, rue de Leuremonde, à Lille.

La réunion des fondateurs de cet utile groupement a constaté, par des rapports bourrés de chiffres démonstratifs, la marche ascendante de l'œuvre entreprise pour parer à la crise du logement.

La Société anonyme de Crédit immobilier accorde, en vertu de ses statuts, dans des conditions légales, des prêts au taux de 3 1/2 % et 2,75 %, suivant le cas, pour faciliter aux ouvriers et employés l'achat ou la construction de maisons destinées à leur habitation et, s'ils ont plus de quatre enfants, au taux de 2,50 pour cent.

« Les avantages pour les emprunteurs — stipulent les statuts — sont d'être immédiatement propriétaires de leur habitation, en se libérant, par des versements mensuels peu importants, échelonnés sur une longue période ».

Ces avantageuses conditions d'accession à la propriété de leur foyer ont été comprises et appréciées

Hier, en effet, nous avons appris, à l'assemblée de la rue Leuremonde, que 3.700 familles d'ouvriers et d'employés de l'arrondissement de Lille sont devenues propriétaires de leur maison.

« Les prêts consentis, dit le rapporteur, se répartissent dans 79 communes de l'arrondissement. Leur importance dépasse 48 400.000 francs, pour des immeubles d'un prix de revient d'environ 56 millions.

Certes, ces résultats sont très beaux et encourageants, mais la réunion tenue hier à Lille estime qu'ils auraient pu être magnifiques si les avances que la Société de Crédit immobilier était en droit d'attendre de l'Etat lui avaient été accordées.

Plus de 600 demandes inscrites dans ses bureaux attendent les nouveaux crédits susceptibles de leur donner satisfaction.

Les représentants du Crédit immobilier du Nord posent en principe : « Les avances faites à un taux d'intérêt réduit constituent pour l'Etat un sacrifice dont l'importance est plus apparente que réelle, car la somme que cela représente est assez rapidement compensée par les droits et impôts de toute nature perçus ou à percevoir du fait des constructions nouvelles ».

L'assemblée regrette les retards apportés par le Parlement à voter les crédits nécessaires au fonctionnement et au développement des Sociétés de Crédit immobilier et les conditions prohibitives imposées par de récentes circulaires ministérielles pour l'attribution des prêts et la détermination des bénéficiaires de la législation sur l'accession à la petite propriété.

Comme conclusion, la réunion tenue hier à Lille émet le vœu suivant :

« Qu'il soit mis d'urgence un terme à la crise qui menace dans son existence la loi sur l'accession des travailleurs peu fortunés à la petite propriété considérée à juste titre comme l'une des meilleures lois sociales de la troisième République ;

» Que cette loi soit de nouveau appliquée dans l'esprit où elle a été votée et que toutes dispositions contraires soient immédiatement rapportées ,

» Que le Parlement adopte dans le moindre délai possible la proposition de loi déposée par MM. Bovier-Lapierre, Lemire, Loucheur, députés et un certain nombre de leurs collègues, en vue d'assurer aux Sociétés de Crédit immobilier, les fonds dont elles ont besoin pour poursuivre et développer leur œuvre sociale.

» Cette proposition de loi a surtout pour objet :

» 1° De ramener à 3 % le nouveau taux de 3,50 % fixé par les nouvelles avances à consentir par l'Etat aux Sociétés de Crédit immobilier ;

» 2° D'assurer l'alimentation de la dotation instituée par la loi Ribot, qui a fondé les Sociétés de Crédit immobilier, par une affectation plus spéciale à ce but, les fonds des Caisse d'Epargne, ainsi que cela existe dans les pays voisins où fonctionnent plus largement qu'en France, les lois sur les habitations à bon marché ».

Pour nous, en présence de la crise aiguë du logement sévissant à Lille et dans toute notre région, nous souhaitons ardemment de voir aboutir et se développer toutes les initiatives actives et concertées, sur tous les terrains où elles s'exercent, susceptibles de mettre fin à une situation lamentable, depuis trop longtemps alarmante et déplorée

E. FOLVENT.

EN QUATRIÈME PAGE. — Notre intéressante chronique : « A Travers le Monde ».

LA FILLETTE D'ANGRES A ETE ASSASSINEE

Nous avons relaté hier l'arrestation d'un nommé Yard, mineur, demeurant cité du Vent-de-Bise, à Angres, inculpé d'avoir volontairement donné la mort à la fille de sa femme la petite Henriette, âgée de deux ans.

M le docteur Lecat, qui a pratiqué l'autopsie a conclu à la mort criminelle Il a, en effet, constaté une fracture du crâne, un écrasement de la tête, la perforation du poumon et plusieurs côtes fracturées

Yard interrogé, hier par le juge, nia énergiquement. L'instruction, qui continue, amènera-t-elle des aveux ?

La baisse du franc en France et en Belgique

Une crise ministérielle est fort possible chez nos alliés

La livre, le dollar et le franc belge ont eu pour cours de clôture hier à Paris : **135.85, 27.94** et **1.1345** contre **134.54, 27.66** et **1.157** la veille

On remarquera que le franc belge est en baisse par rapport au franc français et aux autres valeurs étrangères.

Cette situation continue de provoquer une grande émotion dans le pays voisin et dès mardi matin, — ce qui est un peu rapide, — les répercussions de l'envoi de la livre se sont fait sentir dans le domaine de l'alimentation Les harengs de provenance anglaise ont monté de 20 %, la viande congelée a haussé de 10 %, le beurre étranger se payait de 1 fr. à 1.50 de plus que la veille.

On annonce une hausse du bétail sur pied

Quant aux cafés, ils montèrent de 10 points pour le disponible et 20 points pour le terme, les riz enregistrèrent une hausse de 12 points

D'après Wauters, ministre du travail belge, la chute du franc est le résultat d'un complot ourdi de propos délibéré pour causer une crise à l'intérieur et créer une atmosphère de méfiance à l'extérieur L'attaque a été préparée par des personnes intéressées, en guise de réponse aux propositions financières du gouvernement qui ont été approuvées à la quasi unanimité par la Chambre des représentants et le Sénat. Ces personnes en veulent particulièrement à l'impôt sur le revenu, dont le taux n'est pourtant que le tiers de celui existant en Angleterre.

Le Ministre a déclaré, en outre, que la Belgique était disposée à faire tout le nécessaire pour assurer la stabilisation. D'autre part, le bruit court que le Ministre des Finances sera peut-être obligé de démissionner et l'on envisage l'éventualité d'une crise ministérielle

UNE DÉCLARATION DE M. POULLET

Devant une Chambre nombreuse, M. Poullet a fait une déclaration sur la situation financière de la Belgique.

M. Poullet rappelle que les projets de loi sur l'assainissement des finances autorisant un emprunt extérieur ont été annoncés en novembre, il montre que l'opposition financière a fait échouer le projet et déclare qu'une panique ne s'expliquerait pas actuellement. Il termine par ces mots : « Le rendement des impôts permet d'équilibrer le budget. Le commerce extérieur s'améliore ; la Belgique n'a pas de chômage **Seule, la méfiance peut la frapper. Deux qui sèment cette méfiance ne resteront pas impuni. Des ordres en été donnés par le Ministre des Finances au Procureur général et plusieurs personnes ont déjà été déférées au Parquet. Nous allons rechercher et pourrons ceux, qui la semaine dernière, ont acheté des devises étrangères pour s'enrichir par la spéculation** (Applaudissements).

La réalisation du plan d'assainissement financier reste la première préoccupation du Ministre des Finances et il a pour lui le Gouvernement tout entier » (Longs applaudissements).

Le geste meurtrier d'un garde-chasse à Camblain-l'Abbé

SON AUTEUR A ÉTÉ ACQUITTÉ PAR LES ASSISES DU PAS-DE-CALAIS

L'accusé est Achille Fouquart, 45 ans, garde-chasse à Camblain-l'Abbé.

Le 7 septembre 1925, vers 22 heures, après avoir effectué une tournée de surveillance, Fouquart rentrait chez la femme Mathieu, qui tient un débit dans cette commune et avec laquelle il habite.

Il s'y faisait servir à manger et au lieu de déposer comme d'habitude son fusil dans un coin de la salle, il le conservait près de lui.

Pendant qu'il soupait, un des fils de la débitante, Barlet Arsène, 29 ans, reposait dans la pièce voisine.

Fouquart était attablé depuis quelques instants, lorsque Barlet Arsène traversa la salle. Fouquart lui reprochant d'avoir bu avec un sieur Hubaux, qui avait délaissé sa sœur, le traita de fainéant ; une courte discussion s'engagea : la veuve Mathieu sortit la première et son fils Barlet le second. Fouquart, une fois seul, prit son fusil et se dirigea vers la cour ; presqu'aussitôt, on entendit un coup de feu. Fouquart venait de décharger son arme dans la direction de Barlet qui, atteint dans la partie supérieure du bras droit, tomba en appelant sa mère à son secours.

Transporté à l'hôpital d'Arras, sa vie fut en danger et on dut lui amputer le bras.

Fouquart a été examiné au point de vue mental et sa responsabilité a été reconnue entière.

Il était en mauvais termes avec Barlet. Ils se sont même adressé des menaces de mort et il apparaît que Fouquart en tirant son coup de fusil à très courte distance sur Barlet pensait mettre ses menaces à exécution, car lorsqu'aussitôt après le crime, il est allé trouver son frère il lui a déclaré « qu'il venait de tuer Barlet ». Il a, du reste, employé les mêmes expressions lorsqu'il s'est constitué prisonnier à la gendarmerie

Aucune condamnation ne figure au casier judiciaire de Fouquart ; il a la réputation d'être un braconnier

Le jury de la Cour d'assises du Pas-de-Calais a rendu hier un verdict négatif sur cette affaire et Fouquart a été acquitté.

UN EX-FONCTIONNAIRE DE LA RECONSTITUTION CONDAMNÉ

Le tribunal correctionnel d'Amiens juge une grave affaire de trafic de dommages de guerre, reprochée à Fernand Simon, 57 ans, chef révoqué du bureau des Services de Reconstitution de la Somme, avec la complicité du greffier de la justice de paix de Rosières, André Lesage, membre de la commission cantonale des dommages de guerre de Rosières.

Simon a été condamné à un mois de prison, 3.000 francs d'amende et 155.000 francs de dommages et intérêts ; Lesage a été acquitté.

UN CULTIVATEUR DE FLÈTRE ÉCRIT AU PRINCE DE GALLES

Albert Desmarey, cultivateur à Flètre, dans les Flandres, vient d'écrire au Prince de Galles, pour l'inviter à honorer de sa visite la commune de Flètre, où il a longtemps séjourné pendant la guerre. La missive, contresignée par le maire de Flètre et apostillée par M. Lemire, député, est accompagnée de plusieurs photographies, notamment celles du vieux château et de l'église historique qui rappelleront au prince les particularités de son séjour. M. Desmarey sollicite avec infiniment de tristesse le prince de Galles de daigner s'intéresser à la restauration de l'église, dont l'ornementation intérieure et l'ameublement sont retardés faute de ressources

La lettre de M. Desmarey dont la rédaction est parfaite, partira cette semaine pour Londres.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Beau ; Vent de Sud Est à Sud, 3 à 5 m. ; Nuageux ; Température minimum moins 1°.

Les Funérailles des deux victimes du tragique incendie de Tourcoing

Une foule immense a rendu, hier mercredi, au capitaine Debruyne et au sergent Droart, les vaillants soldats du feu, victimes du devoir, un émouvant et solennel hommage

(DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL)

Tourcoing, 17 mars. — *C'est au milieu d'une foule innombrable, venue de Paris, de la Belgique, de tous les points de la région que se sont déroulées aujourd'hui à Tourcoing, les funérailles du capitaine Debruyne et du sergent Droart, les deux vaillants soldats du feu, tombés victimes du devoir au cours de l'incendie tragique de dimanche dernier.*

Nos lecteurs ont encore en mémoire les circonstances du douloureux accident, qui marqua à Tourcoing, la nuit fatale du 14 au 15 Mars.

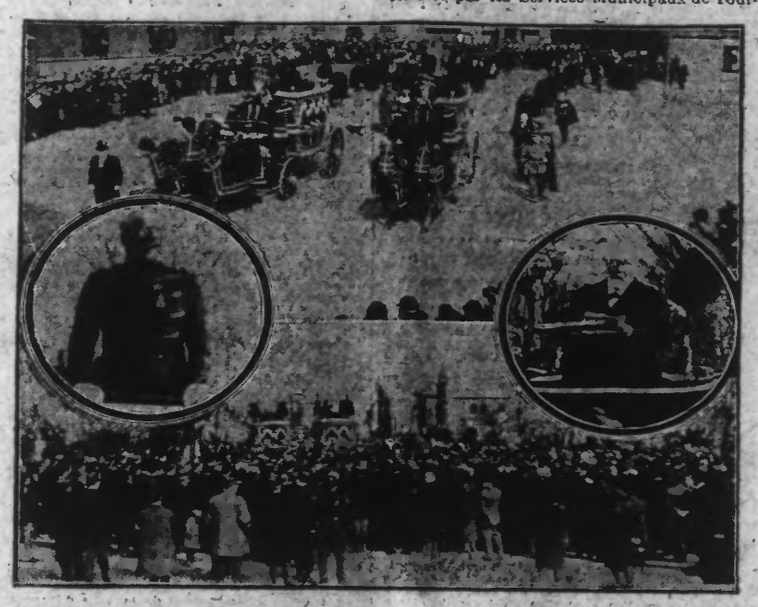

EN HAUT : Les deux chars funèbres traversant la place de l'Hôtel de Ville. — EN BAS : Les membres des familles et des délégations françaises et belges écoutant les discours au cimetière. — EN MEDAILLON : M. HUDELO, Préfet du Nord ; à droite : M. DRON, Sénateur-Maire, prononçant trois discours

La triste nouvelle se répandit partout et de partout affluèrent les condoléances et les témoignages de sympathie. Le dernier acte du grand drame ne pouvait manquer de prendre une exceptionnelle ampleur.

Non seulement la grande famille des soldats du feu, mais tout un peuple se dressa pour rendre aux deux victimes, l'hommage mérité.

Les funérailles du capitaine Debruyne et du sergent Droart, furent ce qu'elles devaient être, une émouvante manifestation de gratitude rendue, à deux hommes de cœur, à deux héros, à deux grands citoyens.

Deux cercueils sous une montagne de fleurs

Dès dix heures, la foule commence à affluer vers la chapelle ardente, installée rue de la Paix, à l'Hôtel des Sapeurs-Pompiers, où sont exposés les deux cercueils qui disparaissent littéralement sous une montagne de fleurs.

Il y a là des gerbes, des couronnes, venues de tous les points de la région, de Lyon, de Paris, de Belgique.

A la lueur falote des cierges, des pompiers en tenue de service forment la garde d'honneur.

Les délégations arrivent. Tous les corps de sapeurs de la région sont représentés. Nous notons au hasard, les délégations de Lille, conduite par le commandant Crombez et le capitaine Viseur ; de Roubaix, conduite par le capitaine Craye ; de Lens, Liévin, Arras, Béthune, Boulogne, Saint-Omer, Valenciennes, Douai, Cambrai, Wattrelos, Halluin, Berck-Plage et cinquante autres que dans la cohue nous ne pouvons noter.

Les pompiers de Paris sont représentés par une imposante délégation que conduit le capitaine Dautel.

Le capitaine Frère représente l'Union des Sapeurs-Pompiers de la Seine.

Plus de vingt délégations sont aussi venues de Belgique. Nous notons le capitaine Gossens, président de la Fédération des Sapeurs-Pompiers du Royaume de Belgique, le capitaine Frossart, le commandant Duthoit, de Tournai ; les délégations de Tournai, Mouscron, Menin, Herseaux, Molenbeck, Anderlecht-lez-Bruxelles, etc., etc...

Tous ces uniformes chamarrés se mêlent dans la cour trop exiguë de l'Hôtel, quand arrive l'heure de la levée du corps.

Un émouvant cortège

En tête du convoi se place l'Harmonie Municipale de Tourcoing, qui est suivie de deux sapeurs, portant une plaque de marbre portant ces mots inscrits en lettres d'or : « Le Corps des Sapeurs-Pompiers de Tourcoing à son capitaine et à son sergent victimes du devoir ».

Suivent ensuite les couronnes, dans l'ordre offertes par les Services Municipaux de Tourcoing, le Conseil Municipal de Roubaix, l'Harmonie de Douai, la Fédération Royale de Belgique, les Sapeurs de Cambrai, les Mutilés de Tourcoing, les Sapeurs de Lyon, Arras, Lille, Comines, Paris, Molenbeck-lez-Bruxelles ; les brigades de gendarmerie de Roubaix et Tourcoing, la Ville de Lille, la Chambre de Commerce de Tourcoing, le Cercle des Sous-Officiers, l'Harmonie Municipale de Tourcoing, la Solidarité Républicaine, l'Union des Corps de Sapeurs-Pompiers du Nord de la France ; les Sapeurs de Dunkerque et 10 couronnes offertes par les familles des victimes.

Suivent deux sapeurs qui portent sur des coussins les décorations des héros et le drapeau de la Compagnie de Tourcoing.

Les chars funèbres

Les deux corbillards, chargés de fleurs, viennent ensuite, marchant de front. Les cercueils sont recouverts du drapeau tricolore.

Les coins du poêle sont tenus par MM. Leroy, secrétaire général de la Préfecture ; Brassart, adjoint au maire ; Mahieu, inspecteur départemental des Corps de Sapeurs-Pompiers du Nord ; le lieutenant Delattre, du Cercle des Officiers de Tourcoing ; l'adjudant Montagne, de Tourcoing ; le capitaine Craye, du Corps des Sapeurs-Pompiers de Roubaix ; le capitaine Richard, commandant le corps de Douai ; le commandant Guenet, président de l'Association des Corps de Sapeurs-Pompiers de France, et par le commandant Boivin, président de l'Association des corps des Sapeurs-Pompiers du Nord de la France.

LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE

UN PLOMBIER SE TUA EN TOMBANT D'UN TOIT A LILLE

Mercredi, vers 8 heures du matin, le plombier Henri Roger, 38 ans, demeurant à La Madeleine cité Fontaine, 13, était occupé à la réparation de la toiture de la maison située rue d'Artagnan, 7, à Lille, pour le compte de M. Béhin, entrepreneur, rue Royale, 80. Soudain l'infortuné perdit l'équilibre et d'une hauteur de dix mètres, il vint s'abattre, tête première, sur la chaussée.

Le malheureux qui avait le crâne fracturé a été tué sur le coup. Son corps a été reconduit à son domicile en voiture d'ambulance.

Les canons rifains bombardent Tétouan

(W. W. Ph.)

Les canons rifains ont recommencé à bombarder Tétouan d'une hauteur proche de la ville. La x marque l'emplacement des pièces qui ont détruit les casernes espagnoles.

Le Ministre du Travail à Lille, le 3 Avril

M. Durafour inaugurera la Foire Commerciale Internationale

La IIe Foire Commerciale Internationale de Lille approche. On travaille ferme à son installation et tout sera fait pour le jour de l'ouverture. L'inauguration est, rappelons-le, fixée au samedi 3 avril, veille de Pâques.

M. Edouard Bouchery, l'actif commissaire-général de la Foire, s'est rendu à Paris mardi et a été reçu par M. Durafour, ministre du travail, qui a bien voulu lui promettre formellement d'assister à l'inauguration. La journée inaugurale va donner lieu à une fête qui revêtira un éclat particulier du fait de la présence d'un membre du Gouvernement.

Après la réception du Ministre, en gare de Lille, un grand banquet réunira de nombreuses personnalités dans la vaste Salle des Fêtes de la Foire, à l'Esplanade. Dans l'après-midi, M. Durafour, accompagné des autorités locales, parcourra les nombreux halls et fera la visite des stands. Des concerts seront donnés au kiosque de l'Allée Centrale, dont la décoration sera des plus attrayantes.

Rien n'a été négligé pour assurer à la Foire un succès sans précédent et une série de fêtes et de « Journées Commerciales » en l'honneur de différents pays, Angleterre, Belgique, Pologne, Tchéco-Slovaquie, Luxembourg, Hollande, etc.., attireront à l'Esplanade, durant quinze jours, une foule considérable de visiteurs et d'acheteurs.

UN FACTEUR DE TRITH FRAPPÉ DE CONGESTION DANS LE PARIS-LILLE

Mercredi, à 10 h. 30, à l'arrivée en gare d'Arras de l'express Paris-Lille, M René Aubert, 35 ans, originaire de Montélimar (Drôme), demeurant à Valenciennes, et facteur des postes à Trith-Saint-Léger, s'est affaissé dans le couloir du wagon, dans lequel il était monté, frappé d'une congestion cérébrale.

Le malheureux, mutilé de guerre, a été d'abord transporté à l'infirmerie de la gare, puis à l'Hôpital Saint-Jean, pour y recevoir les soins nécessaires.

DEUX DÉRAILLEMENTS DANS LA RÉGION DE LILLE

Des déraillements de trains de marchandises ont eu lieu à 8 heures, à FRETIN, jeudi ; à 4 heures, à ARMENTIÈRES. Ils furent de peu d'importance, occasionnant seulement des embarras de la voie pendant quelques heures et occasionnant de ce fait, un peu de retard dans le service des trains de voyageurs.

Le "secrétaire particulier" du Ministre des Finances

(W. W. Ph.)

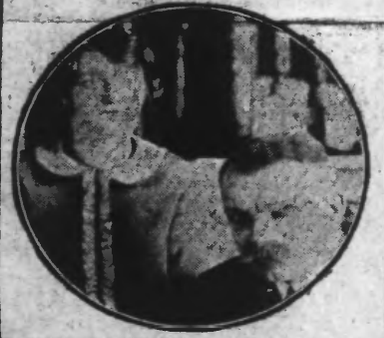

M. Raoul Péret, le nouveau Ministre des Finances vient de choisir comme secrétaire particulier, sa fille Odette, âgée de 18 ans. On la voit ici dans le cabinet ministériel.

LA VIE POLITIQUE

LE PROCÈS DE CHIETI

Un procès ? Non, certes ! une farce — une ignoble farce que celle qui vient de s'ouvrir à Chieti, petite ville des Abruzzes, à 150 kilomètres de Rome.

M. Mussolini eut craint — en donnant pour scène de cette triste comédie — quelque tribunal de grande cité — de provoquer la révolte du peuple ouvrier.

Il a préféré une petite ville où les carabiniers seront plus facilement maîtres...

Des protestations ? Il n'y en aura point. A quoi bon, dans l'état actuel des choses ?

Il n'y aura pas non plus, à vrai dire, de débats.

La partie civile s'est récusée.

Elle ne veut pas se rendre complice de cette parodie de Justice et lui donner par sa présence quelque autorité.

Les vrais coupables, les responsables de la mort de Matteoti, ne seront pas au banc des accusés.

Il n'y aura là que des comparses, des exécuteurs de basses œuvres. Mussolini règne toujours en maître à Rome !!!

La veuve de Giacomo Matteoti, se refusera elle aussi, à paraître devant les Juges de Chieti.

En une lettre admirable, digne du noble héros qu'elle pleure, — elle a signifié qu'elle n'avait pas de rancœur à assouvir, ni de vengeance à invoquer.

Elle ne voulait que la Justice. Mais les maîtres de l'heure la lui refusent !

« L'assassinat de Matteoti, écrit-elle, tragédie pour moi et mes fils — tragédie de l'Italie libre, — me fit croire que l'on n'aurait pas en vain invoqué la Justice : cela était l'unique consolation qui me restait et pour cela je me constituai partie civile. »

En comparaissant devant les juges serviles du Duce, il lui « semblerait offenser la mémoire même de Matteoti pour qui la vie était une chose extrêmement sérieuse ».

Laissez-moi vivre dans cette mémoire, puisque pour éduquer mes fils selon l'exemple de la fierté paternelle, je vis encore hors du monde, dans la douleur déchirante. »

Mussolini a-t-il la naïveté de croire que le verdict prochain sera capable de l'absoudre aux yeux des citoyens libres du Monde

Cette farce s'ajoute peut-être encore au mépris qu'il inspire.

Et c'est un tel régime qui piétine les libertés et massacre les hommes, que de jeunes écervelés et de vieilles douairières, excités par le cabotinage de ce Napoléon aforcené, nous offrent en exemple !!!

Pouah !...

Courte déclaration ministérielle

Elle indiquera peu de changement à la politique du Gouvernement

(DE NOTRE RÉDACTION PARISIENNE)

Les membres du Gouvernement ont examiné hier soir dans ses grandes lignes la déclaration ministérielle dont M Briand avait fait parvenir les directives de Genève et qui sera lue aujourd'hui devant les assemblées parlementaires.

Bien que les ministres aient observé au sujet de leurs délibérations une réserve presque complète, nous pouvons indiquer que la déclaration ministérielle sera ainsi qu'il était attendu, fort courte Le Gouvernement estime, en effet, que le peu de changement apporté dans sa composition ne nécessite pas une modification de sa politique

En conséquence, il poursuivra celle qu'il a précédemment suivie La déclaration ministérielle rappellera celle qui fut faite au mois de décembre, par M. Aristide Briand. Il n'y apportera que peu de grands changements.

Deux paragraphes rédigés de la main même du Président du Conseil relateront les travaux de la conférence de Locarno et de Genève.

Pour les questions financières, la déclaration fera appel à la bonne volonté de la Chambre pour réaliser l'équilibre budgétaire et lui demander de réformer ses méthodes de travail et de discipline, afin de pouvoir voter le budget dans un délai très rapproché, pour le 31 mars, si possible toutefois.

Aucun programme financier ne sera dans le texte du Gouvernement.

La déclaration fera ensuite très rapidement allusion aux questions militaires et précisera quelles seront les prochaines initiatives du Ministre de la Guerre à ce sujet.

Enfin, la déclaration ministérielle fera connaître les intentions du cabinet en ce qui concerne les assurances sociales et la réforme électorale Sur ce dernier point, M. Briand se prononcera en faveur du retour au scrutin d'arrondissement.

A l'issue de la réunion, M. Malvy, ministre de l'Intérieur, a communiqué à la presse le compte-rendu officiel suivant de sa délibération :

Le Conseil a procédé à un premier examen de la déclaration ministérielle dont les termes seront définitivement arrêtés en conseil des ministres qui aura lieu jeudi matin à l'Elysée.

Le Conseil a chargé le ministre des Finances d'intervenir auprès de la Commission des finances de la Chambre pour le prier de procéder le plus vite possible à l'élection de son Président et de son rapporteur, afin que la Chambre soit saisie sans retard du problème financier.

La Chambre voterait la confiance au Gouvernement

D'après les pronostics fait dans les couloirs de la Chambre, le débat sur la politique générale du gouvernement s'ouvrira à propos des interpellations déposées et qui suivra la lecture de la déclaration ministérielle, se terminera aujourd'hui ou demain par le vote d'un ordre du jour de confiance qui sera adopté à une assez forte majorité, mais il y aura, croit-on, pas mal d'abstentions à l'extrême gauche comme à l'extrême droite.

Quant au débat lui-même, il est probable que seules, seront retenues les interpellations sur la composition du gouvernement, comme celles de MM. Ybarnégaray et Le Douarec et celles qui concernent la politique financière émanant de MM. Emile Borel, Accambray et Marcel Cachin.

Il est possible, d'autre part, qu'à la suite de la délibération du groupe socialiste jeudi matin, une demande d'interpellation sur les conséquences de la réunion de la S. d. N. soit présentée.

La session de Genève close sans résultat

Le vote sur l'admission du Reich est ajourné à Septembre

L'Assemblée de la Société des Nations s'est réunie hier matin.

M. DE MELLO-FRANCO, délégué du Brésil, regrette que l'Allemagne n'ait pas été admise mais son gouvernement ne pouvait céder sur la question de son admission au Conseil. Il ajoute que les instructions de son gouvernement son irrévocables et définitives.

M. CHAMBERLAIN dit qu'il ne peut proposer l'admission de l'Allemagne mais il faut, dit-il, qu'à la prochaine session la demande de l'Allemagne soit acceptée.

Les espoirs de M. Briand

Prenant la parole, M. Briand montre, à propos de la question de l'admission du Reich, qu'il s'agit d'une impossibilité qui ne doit pas nous faire abandonner nos espérances puisque les accords de Locarno subsistent malgré tout.

Il ajoute : Il faut que demain tous les peuples puissent être parmi nous et, avec toute la force qu'a une grande nation, que l'Allemagne soit à la place qu'elle doit avoir ; Elle comprendra que, dans la S. D. N., c'est l'esprit d'équité qui règne, qu'on y ignore les partis pris d'une nation contre une autre, que les particularismes s'y fondent dans une atmosphère de solidarité, car le sentiment profond d'égalité est inscrit au frontispice de notre monument. L'Allemagne le comprendra. Demain, les difficultés que nous avons rencontrées aujourd'hui seront vaincues si nous voulons appliquer notre esprit et nos efforts à l'œuvre de rénovation

Un geste vers l'Allemagne

Cependant, il ne faut pas que cette assemblée se sépare sans qu'un geste ait été fait vers l'Allemagne. Il est nécessaire qu'elle sente qu'il y a ici une profonde déception du fait qu'on n'a pu éclairer le but qui avait été envisagé. Il faut que cette assemblée se termine par une adoption morale anticipée avant sa réalisation concrète. Et c'est pourquoi, comme représentant de la France, je me permets de proposer à l'assemblée le projet de vœu que je lui demande la permission de lire.

Le voici :

« L'Assemblée regrette que les difficultés rencontrées jusqu'à présent n'aient pas permis d'atteindre le but pour lequel elle avait été convoquée et exprime le vœu que ces difficultés soient aplanies d'ici la session ordinaire de septembre, afin de rendre possible, à cette époque, l'entrée de l'Allemagne dans la S. D. N. »

L'Assemblée et les tribunes font au chef du gouvernement français une enthousiaste ovation.

Le vicomte Ishii propose la création d'une commission qui étudiera la question de l'élargissement du conseil et soumettra son rapport avant l'ouverture de la session de septembre. On entend encore un certain nombre de délégués. Le débat est clos. L'Assemblée adopte le projet de vœu de M Briand. Le vote sur l'admission de l'Allemagne est ajourné à septembre

Le président De Costa prononce le discours de clôture.

Plus de différend franco-allemand

On relève cette déclaration faite mardi par M. Briand : « Il ne reste plus rien du diffé-